



ASSOCIATION MSA SERVICES AUVERGNE

SIEGE SOCIAL: 16 rue Jean Claret
63000 CLERMONT-FERRAND

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE 2018



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.R.L. au capital de 42 000 € - Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-comptables de la Région Auvergne

SIRET ENVAL : 420 299 588 000 12 - SIRET CLERMONT-FRD : 420 299 588 000 38

Siège social : Enval ; Z.A. Les Gardelles – BP 20 061 – 63202 RIOM Cedex / Tél. : 04.73.63.00.18 / Fax. : 04.73.63.46.76.

Beaumont ; 34 avenue Marchal LECLERC – 63110 BEAUMONT / Tél. : 04.73.93.49.41 / Fax. : 04.73.93.24.22

Internet : www.cabinet-granda.com – E-mail : accueil@cabinet-granda.com

DQ709 – VERSION 5 – 18/03/2013





SOMMAIRE

↳ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 :**

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2018**
- **ANNEXE : COMPTES ANNUELS CERTIFIES**

↳ **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



ASSOCIATION MSA SERVICES

SIEGE SOCIAL: 16 Rue Jean Claret
63000 CLERMONT-FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.R.L. au capital de 42 000 € - Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-comptables de la Région Auvergne
SIRET ENVAL : 420 299 588 000 12 - SIRET BEAUMONT : 420 299 588 000 38



Siège social : Enval : Z.A. Les Gardelles – BP 20 061 – 63202 RIOM Cedex / Tél. : 04.73.63.00.18 / Fax. : 04.73.63.46.76.
Beaumont : 34 Avenue du Maréchal LECLERC – 63110 BEAUMONT / Tél. : 04.73.93.49.41 / Fax. : 04.73.93.24.22
Internet : www.cabinet-granda.com – E-mail : accueil@cabinet-granda.com

Mesdames, Messieurs,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre *Assemblée Générale*, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MSA Services relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués dans les associations. Les principales diligences à la base de notre opinion, ont, quant à elles, été axées, de façon non exclusive, sur les éléments suivants :

- La gestion du fonds d'aide au logement ;
- La refacturation de charges aux associations membres.

De façon plus générale, l'organisation, les procédures, le respect des principes comptables, la qualité des états financiers et la pertinence de l'annexe nous permettent de fonder une certification sans réserve.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

*Fait à **Beaumont**, le **04 juin 2019***

CABINET CHARLES GRANDA ET ASSOCIES REPRESENTE PAR



CORINNE BESSON

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RIOM

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ANNEXE

BILAN AU 31 décembre 2018

ACTIF	2018		2017	PASSIF	2018	2017
	Brut	Amort.				
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				<u>FONDS PROPRES</u>		
. Immobilisations incorporelles	7 985,72	2 212,15	5 773,57	. Fonds associatifs sans droit de reprise	2 129 136,28	2 129 136,28
. Immobilisations corporelles	551 364,08	246 230,15	305 133,93			
. Immobilisations financières	753 732,42		753 732,42	. Résultat de l'exercice		
TOTAL I	1 313 082,22	248 442,30	1 064 639,92	TOTAL I	2 129 136,28	2 129 136,28
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				<u>PROVISIONS</u>		
. Stocks & en cours	1 082,19		1 082,19	. Provisions pour charge	17 350,00	15 979,00
- Autres approvisionnements						
. Avance & acomptes versés s/commande	444,00		444,00	<u>DETTES</u>		
. Créances				. Emprunts et autres dettes	1 321 846,89	1 291 700,61
- Clients	36 050,41		36 050,41	. Dettes fournisseurs	52 559,26	62 381,15
- Autres	1 586,76		1 586,76	. Dettes fiscales et sociales	282 883,53	272 123,98
<u>Valeurs mobilières de placement</u>				. Autres dettes	35 596,72	33 211,47
<u>Disponibilités</u>	2 723 725,12		2 723 725,12	TOTAL II	1 710 236,40	1 675 396,21
TOTAL II	2 762 888,48		2 762 888,48	<u>COMPTE DE REGULARISATION</u>		
<u>COMPTE DE REGULARISATION</u>				. Produits constatés d'avance		3 034,45
. Charges constatées d'avance	11 844,28		11 844,28			
TOTAL GENERAL	4 087 814,98	248 442,30	3 839 372,68	TOTAL GENERAL	3 839 372,68	3 807 566,94

CABINET Charles GRANDA et ASSOCIES
 34, Avenue Maréchal Leclerc
 63110 BEAUMONT
 Tél: 04 73 93 49 41 - Fax: 04 73 93 24 22
 SIRET. 420 299 588 00038

COMPTE DE RESULTAT 2018

CHARGES	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017	PRODUITS	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
- Autres achats et charges externes	427 243,34	423 023,05	- Produits annexes		13 019,72
- Impôts taxes et versements assimilés	49 446,09	49 730,63	- Subventions		3 034,45
- Salaires et traitements	519 673,23	526 668,49	- Transferts de charges & reprise sur provisions	1 254 015,78	1 245 173,23
- Charges sociales	246 614,32	248 307,82	- Autres Produits	551,76	573,46
- Dotations aux amort. & provisions	35 380,82	33 258,43			
- Autres charges	1,04				
TOTAL I	1 278 358,84	1 280 988,42	TOTAL I	1 257 601,99	1 258 766,41
<u>CHARGES FINANCIERES</u>			<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
TOTAL II			TOTAL II	18 624,82	27 806,13
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>			<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
TOTAL III	444,04	941,12	TOTAL III	6 905,07	27 806,13
<u>IMPOTS SUR LES BENEFICES</u>					
TOTAL IV	4 329,00	4 643,00		6 905,07	
TOTAL DES CHARGES (I + II + III+IV)	1 283 131,88	1 286 572,54	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	1 283 131,88	1 286 572,54
<u>SOLDE CREDITEUR : EXCEDENT</u>			<u>SOLDE DEBITEUR : DEFICIT</u>		
TOTAL GENERAL	1 283 131,88	1 286 572,54	TOTAL GENERAL	1 283 131,88	1 286 572,54

CABINET Charles GRANDA et ASSOCIES
 34, Avenue Maréchal Leclerc
 63110 BEAUMONT
 Tél: 04 73 93 49 41 - Fax: 04 73 93 24 22
 SIRET. 420 299 588 00038

ANNEXES COMPTES ANNUELS*Exercice du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018*

- Règles et méthodes comptables
- Notes sur bilan ACTIF
- Notes sur bilan PASSIF

CABINET Charles GRANDA et ASSOCIES
34, Avenue Maréchal Leclerc
63110 BEAUMONT
Tél: 04 73 93 49 41 - Fax: 04 73 93 24 22
SIRET: 420 299 588 00038

Exercice clos le : 31-déc-18

Durée : 12 mois

Total bilan avant répartition : 3 839 372,68 €

Résultat : 0,00 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15 avril 2019 par les membres du Conseil d'Administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ♦ continuité de l' exploitation,
- ♦ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ♦ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- ♦ amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue,

EVENEMENTS

Néant

CABINET Charles GRANDA et ASSOCIES
34, Avenue Maréchal Leclerc
63110 BEAUMONT
Tél: 04 73 93 49 41 - Fax: 04 73 93 24 22
SIRET. 420 299 588 00038

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements retraite : 161 230 €

Application de la Convention Collective de Travail du Personnel de la Mutualité Sociale Agricole

Elle prévoit le versement d'une indemnité égale à 3 mois de salaire sans condition d'ancienneté.

Le salaire retenu est celui du mois de décembre 2015 auquel ont été rajoutées les charges soit un taux moyen de 52,86 %,

Les engagements ont fait l'objet de calculs actuariels en prenant en compte la probabilité d'être présent et d'être en vie au moment du départ (65 ans).

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NEANT

CABINET Charles GRANDA et ASSOCIES
34, Avenue Maréchal Leclerc
63110 BEAUMONT
Tél: 04 73 93 49 41 - Fax: 04 73 93 24 22
SIRET. 420 299 588 00038

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

CABINET Charles GRANDA et ASSOCIES
 34, Avenue Maréchal Leclerc
 63110 BEAUMONT
 Tél: 04 73 93 49 41 - Fax: 04 73 93 24 22
 SIRET: 420 299 588 00038

Valeurs brutes	Au 1/1/18	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/18
2051 Logiciels	5 212,04	2 773,68		7 985,72
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	5 212,04	2 773,68		7 985,72
2131 Bâtiments	217 888,82			217 888,82
2150 Installation, aménagements ...	283 986,75	5 015,12		289 001,87
2183 Matériel de bureau & informatique	29 248,58	13 253,78		42 502,36
2184 Mobilier	1 971,03			1 971,03
231 Immobilisations en cours				
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	533 095,18	18 268,90		551 364,08
274 Prêts	814 227,14	158 300,00	231 006,19	741 520,95
276 Fonds logement	10 017,96	2 193,51		12 211,47
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	824 245,10	160 493,51	231 006,19	753 732,42
TOTAL GENERAL	1 362 552,32	181 536,09	231 006,19	1 313 082,22

Amortissements	Au 1/1/18	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/18
28051 Logiciels	772,59	1 439,56		2 212,15
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	772,59	1 439,56		2 212,15
28131 Bâtiments	53 707,35	8 715,55		62 422,90
28150 Installation, aménagements ...	132 494,35	19 750,05		152 244,40
28183 Matériel de bureau & informatique	26 460,29	3 986,36		30 446,65
28184 Mobilier	997,90	118,30		1 116,20
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	213 659,89	32 570,26		246 230,15
TOTAL GENERAL	214 432,48	34 009,82		248 442,30

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ETAT DES STOCKS

Stocks	Au 1/1/18	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/18
32251 Stocks enveloppes	170,21	466,85	170,21	466,85
32251 Stocks papier copieur	414,96	615,34	414,96	615,34
TOTAL GENERAL	414,96	1 082,19	585,17	1 082,19

AVANCES & ACOMPTES VENTES SUR COMMANDE

444,00

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Créances clients	36 050,41	36 050,41	
Autres créances	1 586,76	1 586,76	
TOTAL GENERAL	37 637,17	37 637,17	

ETAT DES DISPONIBILITES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Chèques à l'encaissement			
Crédit Agricole - Comptes courants	89 886,98	89 886,98	
Crédit Agricole - Livret A	78 935,00	78 935,00	
Crédit Agricole - Compte à terme	1 800 000,00	180 000,00	1 620 000,00
Crédit Agricole - Compte CSL	747 191,57	747 191,57	
Intérêts courus	7 711,57	7 711,57	
TOTAL GENERAL	2 723 725,12	1 103 725,12	1 620 000,00

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

FONDS ASSOCIATIFS

Provisions	Au 1/1/18	Augmentation	Diminution	Au 31/12/18
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 129 136,28			2 129 136,28
TOTAL PROVISIONS	2 129 136,28			2 129 136,28

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	Au 1/1/18	Dotation	Reprise	Au 31/12/18
Provisions pour charges				
153 Provisions p/retraite	15 979,00	1 371,00		17 350,00
TOTAL PROVISIONS	15 979,00	1 371,00		17 350,00

ETAT DES DETTES

	Montant brut	à 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	à + 5 ans
Emprunts & dettes financières	1 321 846,89	61 543,95	208 389,82	1 051 913,12
Fournisseurs & comptes rattachés	52 559,26	52 559,26		
Personnel et comptes rattachés	51 288,14	151 288,14		
Sécurité Sociale & autres organismes	104 290,70	104 290,70		
Etat & autres collectivités publiques	27 304,69	27 304,69		
Autres dettes	35 596,72	35 596,72		
TOTAL DETTES	1 692 886,40	432 583,46	208 389,82	1 051 913,12
dont - emprunts souscrits en cours d'exercice		92 972,50		
- emprunts remboursés en cours d'exercice		61 074,85		

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DE BILAN :

245 603,93

<input type="checkbox"/>	Personnel charges à payer	150 261,89
<input type="checkbox"/>	Organismes sociaux charges à payer	67 121,99
<input type="checkbox"/>	Autres organismes sociaux	5 071,49
<input type="checkbox"/>	Etat charges à payer	12 727,20
<input type="checkbox"/>	Divers charges à payer	10 421,36

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

11 844,28

PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE :

Néant



ASSOCIATION MSA SERVICES AUVERGNE

SIEGE SOCIAL : 16 Rue Jean Claret
63000 CLERMONT-FERRAND

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE
EXERCICE 2018



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.R.L. au capital de 42 000 € - Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-comptables de la Région Auvergne

SIRET ENVAL : 420 299 588 000 12 - SIRET CLERMONT-FRD : 420 299 588 000 38

Siège social : Enval : Z.A. Les Gardelles – BP 20 061 – 63202 RIOM Cedex / Tél. : 04.73.63.00.18 / Fax. : 04.73.63.46.76.

Beaumont : 34 avenue Maréchal LECLERC – 63110 BEAUMONT / Tél. : 04.73.93.49.41 / Fax. : 04.73.93.24.22

Internet : www.cabinet-granda.com – E-mail : accueil@cabinet-granda.com



Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Tableau synthétique des conventions :

Libellé convention	Date de signature	Structures co-contractantes	Administrateurs concernés	Modalités
Occupation de locaux situés "6 rue des Anciennes Boucheries - 03100 MONTLUCON"	15/02/2011	LASER 03 AI	Serge NEBOUT	Renouvelable annuellement par tacite reconduction. Dénonçable 6 mois au moins avant l'échéance du terme. Facturation des charges de location : 8 877,46 € au titre de l'exercice 2018
Occupation de locaux situés "6 rue des Anciennes Boucheries - 03100 MONTLUCON"	15/02/2011	LASER 03 ETTI	Michel BARBET	Renouvelable annuellement par tacite reconduction. Dénonçable 6 mois au moins avant l'échéance du terme. Facturation des charges de location : 8 877,46 € au titre de l'exercice 2018
Réalisation par MSA SERVICES AUVERGNE à compter du 1er janvier 2012 pour le compte de MSA AUVERGNE de la comptabilité de ces structures. A titre de réciprocité, la MSA AUVERGNE gère pour le compte de MSA SERVICES AUVERGNE la logistique et le syndic de l'immeuble situé "6 rue des anciennes boucheries - 03100 MONTLUCON", les ressources humaines et la paie du personnel	30/12/2011	MSA AUVERGNE	Philippe MORET Albert COMPTOUR Pierre MONTANIER Jean COUDERT Jean Marie FABRE	Renouvelable annuellement par tacite reconduction. Dénonçable 6 mois au moins avant l'échéance du terme. Les prestations ne sont pas refacturées, mais font l'objet d'une compensation : la MSA AUVERGNE gère, pour le compte de MSA SERVICES AUVERGNE, la logistique et le syndic de l'immeuble "6 rue des Anciennes Boucheries" à Montluçon, les ressources humaines et la paie du personnel

			Marie José BRUNET Isabelle HUGON Philippe PANEL	
Mise à disposition de MSA SERVICES à MSA AUVERGNE des bureaux situés "6 rue des anciennes boucheries - 03100 MONTLUCON" à compter du 01/01/2012. En contrepartie, la MSA AUVERGNE met à disposition de MSA SERVICES des bureaux situés "20 avenue Meunier - 03000 MOULINS" et 75 Bd François Mitterrand - 63000 CLERMONT-FD.	30/12/2011	MSA AUVERGNE	Philippe MORET Albert COMPTOUR Pierre MONTANIER Jean COUDERT Jean Marie FABRE Marie José BRUNET Isabelle HUGON Philippe PANEL	Renouvelable annuellement par tacite reconduction. Dénonçable 6 mois au moins avant l'échéance du terme. La mise à disposition fait l'objet d'une compensation avec les bureaux situés "20 avenue Meunier" à Moulins et "75 bd François Mitterrand" à Clermont-Ferrand.
L'UES AUVERGNE délègue à MSA SERVICES la gestion administrative et financière du fonds logement de ses bénéficiaires dans la limite du fonds disponible à ce titre, ainsi que des prêts complémentaires susceptibles de leur être accordés.	30/12/2011	MSA AUVERGNE	Philippe MORET Albert COMPTOUR Pierre MONTANIER Jean COUDERT Jean Marie FABRE Marie José BRUNET Isabelle HUGON Philippe PANEL	Renouvelable annuellement par tacite reconduction. Dénonçable 6 mois au moins avant l'échéance du terme. La rémunération de MSA SERVICES sera constituée par le montant des intérêts perçus sur le remboursement des prêts alloués.
		PRESENCE VERTE AUVERGNE TELEASSISTANCE	Michèle BONNARD	
		ARPFE PRESENCE VERTE AUVERGNE SERVICES	Robert CALDAYROUX Jean-Louis FLAGEL	
Mutualisation de certaines activités au sein de MSA SERVICES AUVERGNE	01/03/2012	AADCSA APAMAR ARPFE ASFAUVERGNE LASER AI LASER ETTI PRESENCE VERTE AUVERGNE SERVICES PRESENCE VERTE AUVERGNE TELEASSISTANCE	Jean Claude GROBAUD Dominique DEPLAT Robert CALDAYROUX François PRULIERE Serge NEBOUT Michel BARBET Jean-Louis FLAGEL Michèle BONNARD	Renouvelable annuellement par tacite reconduction. Dénonçable 6 mois au moins avant l'échéance du terme. Les prestations sont facturées au coût de revient : 996 033,94 € au titre de l'exercice 2018.

Mutualisation de certains coûts de gestion au sein de MSA SERVICES AUVERGNE	26/04/2016	ARSEPT	Albert COMPTOUR Philippe PANEL	Renouvelable annuellement par tacite reconduction. Dénonçable 3 mois au moins avant l'échéance du terme. Les prestations sont facturées au coût de revient : 18 887,24 € au titre de l'exercice 2018.
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE (mise à disposition personnel RH)	04/01/2017	MSA AUVERGNE	Philippe MORET Albert COMPTOUR Pierre MONTANIER Jean COUDERT Jean Marie FABRE Marie José BRUNET Isabelle HUGON Philippe PANEL	La MSA Auvergne réalise pour le compte de MSA Services Auvergne des activités de Ressources Humaines et de Paie pour les associations qui appliquent la convention FNEMSA pour leurs salariés : ARPFE -ARSEPT et Présence Verte Téléassistance. Le montant facturé au profit de MSA AUVERGNE est de 36 671,67 € au titre de l'exercice 2018.
Mutualisation de certaines activités au sein de MSA SERVICES AUVERGNE	10/01/2017	ACTIV AGRI	Serge NEBOUT Michel BARBET	Renouvelable annuellement par tacite reconduction. Dénonçable 3 mois au moins avant l'échéance du terme. Les prestations sont facturées au coût de revient : 16 208,54 au titre de l'exercice 2018.

Fait à Clermont-Ferrand, le 04 juin 2019

CABINET CHARLES GRANDA ET ASSOCIES REPRESENTE PAR

CORINNE BESSON
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RIOM